

**Association des professeurs de philosophie**  
**Académie de Caen**  
**Compte rendu de la réunion constitutive**  
**18 juin 2013**

Cette réunion a eu lieu à Caen, le mardi 18 juin, à la maison des associations, de 14 h à 16 h

L'ordre du jour était le suivant :

- Constitution de l'association
- Choix d'affiliation à une association nationale de professeurs de philosophie.
- Election du bureau.

Etaient présents à cette réunion :

Philippe Avondo, Frédéric Bisson, Didier Brégeon, Laurence Cabillic, David Cardoen, Marine Cougnot, Jacqueline Crevel, Benoît Da Silva, Alexandre Lepezel, Marijke Minnebo, Timothée Plichart, Fabien Robertson, Anne Lise Giangrande.

Etaient excusés :

Marine Guyot, Emmanuel Fleury, Anne Laure Le Guern.

Une première remarque au sujet du nombre de participants : afin d'informer le maximum de collègues de la tenue de cette réunion fondatrice (organisée l'après-midi même des réunions d'entente et des remises des copies – jour où tous les collègues de l'académie sont tenus de venir à Caen), il avait été envisagé de faire circuler un petit courriel annonçant la chose, via la mailing-liste regroupant toutes les adresses internet des professeurs de philosophie de l'académie.. Il se trouve pourtant que la requête formulée en ce sens auprès de ceux qui auraient pu ouvrir l'accès à cette liste, n'a pas reçu d'écho favorable et que, du coup, il n'a été possible de donner un peu de publicité à cette réunion que quelques heures plus tôt, en distribuant des petits coupons d'invitation dans les différentes réunions d'entente.

Alors, nombre de collègues après avoir manifesté un vif intérêt et s'être

dits prêts, à l'avenir, à soutenir le projet, ont regretté de ne pouvoir assister à cette première rencontre : instruits plus tôt, ils auraient pu prendre leurs dispositions afin d'assister à la réunion ; mais - venant de Cherbourg, d'Avranches ou d'Alençon –, pratiquant le covoiturage et n'étant, par-là, pas libres de leurs déplacements, ils ne pouvaient, à regret, honorer l'invitation.

C'est précisément ce constat, celui d'un accueil très favorable de notre initiative de la part des collègues, qui a occupé les premiers temps de l'échange durant la réunion. Même en se gardant de trop sur-intérepréter ce qui n'était parfois peut-être que simple signe de politesse, cette démarche semblait rencontrer une véritable attente chez nombre d'enseignants dans l'académie.

### **Constitution de l'association :**

Après quelques brefs échanges, rapidement les trois grands objectifs de l'association ont été ainsi déterminés :

- Constituer un lieu d'échanges entre collègues de la discipline tant sur le plan théorique que sur le plan pratique ; accueillir les jeunes collègues et partager notre expérience ; aider aussi à la diffusion d'informations précises concernant l'évolution de nos conditions de travail
- Se présenter comme interlocuteurs auprès du rectorat, notamment pour l'organisation des corrections du baccalauréat, auprès de l'inspection si nécessaire et de toute autre instance.
- Engager une réflexion générale sur les finalités et le devenir de l'institution scolaire.

### **Affiliation à une association nationale de professeurs de philosophie:**

Deux options possibles se sont présentées pour affilier l'association qui va être créée à une association nationale.

Il est fait mention de l'ACIREPH, mais pour reconnaître aussitôt que la lecture récente de certains bulletins ou manifestes de cette association est une littérature –souvent très vindicative- il ressort essentiellement des sarcasmes à l'endroit de la profession, et notamment au sujet de notre « prétention » à être « auteurs de nos cours ».

S'il est louable de réfléchir aux différentes médiations possibles pour

rendre plus accessible notre enseignement aux élèves, les options résolument pédagogistes de l'ACIREPH et la propension de certains de ses représentants à railler le « corporatisme » des professeurs de philosophie et à identifier un « syndrome de la citadelle assiégée » chez ceux qui œuvrent à la défense de notre discipline en voulant la protéger des pressions de l'opinion et des modes, fait de cette association l'allié de ceux qui, depuis plusieurs décennies, cherchent à substituer à l'enseignement problématique de la philosophie tel qu'il existe aujourd'hui en classe terminale, une simple doxographie – voire des cours de communication.

L'APPEP est, de loin, l'association la plus représentative. Les collègues déjà adhérents poursuivent en ce sens : l'association compte près de 600 membres, le nombre ne va certes pas croissant d'année en année, mais d'autres signes attestent de la vitalité de l'association : plusieurs nouvelles sections régionales ont été refondées ces dernières années ; son site internet a été profondément rénové ; certains des membres du bureau national – notamment le président de la régionale parisienne – ont su, depuis quelque temps, constituer des relais médiatiques et interviennent ainsi souvent, à la radio ou et dans certains journaux, pour défendre notre enseignement et éclairer l'opinion sur les enjeux des combats que la profession est susceptible de mener – ce faisant, indéniablement, l'APPEP demeure un acteur essentiel du débat sur l'enseignement de la philosophie.

A l'occasion est évoquée également l'initiative des membres des régionales de l'APPEP de Clermont-Ferrand et de Nancy (initiative condamnée par l'IGEN et par certains IPR) d'adresser un courrier à tous les proviseurs de ces académies pour les inviter à conserver le dédoublement dans les séries techniques.

Il n'existe pas vraiment de profession de foi de l'association, mais la lecture des éditoriaux que les derniers présidents de l'APPEP ont pu publier dans la revue bi-mensuelle donne une idée assez précise de ses grandes orientations.

Au fond il s'agit avant tout d'œuvrer au maintien de la dimension réflexive et critique de notre enseignement. Cela suppose bien sûr une défense des concours nationaux de recrutement et une volonté de développer des liens entre le secondaire et le supérieur. Cela appelle aussi un attachement à un programme organique de notions et à un cadre horaire permettant réellement de le mettre en œuvre (en cherchant notamment à éviter que les dédoublements ne passent à la trappe de l'autonomie des établissements).

Au final, à l'unanimité, le choix de fonder une nouvelle section régionale de l'APPEP a été approuvé.

### **Constitution du bureau :**

Personne ne postula spontanément aux fonctions de président ; mais, bien vite, plusieurs voix plaidèrent pour que Didier Brégeon accepte d'exercer ce rôle : il est depuis longtemps adhérent à l'APPEP et présent dans l'académie ; il a pu, par ailleurs, dans le cadre de ses activités professorales, organiser à plusieurs reprises des rencontres avec des conférenciers de renom ; de façon générale, son engagement et sa rigueur dans le travail intellectuel sont connus et appréciés.

Vivant à Cherbourg - et étant par-là un peu « excentré » dans l'académie - il risque de ne pas toujours faire valoir la disponibilité requise. Il accepte toutefois cette fonction de président, à condition qu'un collègue se propose de le suppléer – en tant que vice-président - si d'aventure il se trouvait dans l'impossibilité de rallier Caen. Jacqueline Crevel exerce les tâches de trésorier. Comme adhérent déjà actif de l'APPEP, Benoît Da Silva se propose aux postes de secrétaire et de vice-président.. Ainsi donc, au final la constitution du bureau est arrêtée comme suit :

- Président : Didier Brégeon, professeur au lycée Henri Cornat de Valognes ([didierbregeon@orange.fr](mailto:didierbregeon@orange.fr))
- Vice président et secrétaire : Benoît Da Silva, professeur au lycée Albert Sorel de Honfleur ([dasilvabenoit@yahoo.com](mailto:dasilvabenoit@yahoo.com))
- Trésorier : Jacqueline Crevel, professeur au lycée Malherbe à Caen.
- Membres actifs : Philippe Avondo, Marine Cougnot, Marijke Minnebo, Timothée Plichart, Fabien Robertson (en liaison avec les professeurs de philosophie enseignants dans le privé sous contrat).

L'ordre du jour épuisé, la séance fut levée.